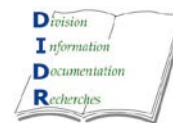


20 décembre 2018



Les mutilations sexuelles féminines (MSF)

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction	3
1. Définition et typologie des MSF	3
2. Prévalence	4
2.1. Taux de prévalence	5
2.2. Types de MSF pratiqués	6
2.3. Répartition	7
3. Cadre juridique	7
3.1. Engagements internationaux	7
3.2. Textes nationaux	8
4. Contexte social	8
5. Attitude des acteurs de terrain	9
5.1. Attitude des autorités étatiques	9
5.2. Attitude des autorités religieuses et traditionnelles	10
5.3. Rôle de la société civile	10
5.4. Personnalités publiques	11
6. Prise en charge des victimes	11
Bibliographie	12

Résumé : La pratique des mutilations sexuelles féminines se retrouve chez les populations malaises musulmanes du nord de la Malaisie. Il s'agit principalement d'une clitoridectomie (type 1) ou d'une « piqure » au niveau du clitoris (type 4), effectuées sur les nourrissons, par une sage-femme traditionnelle dans les zones rurales ou par des professionnels de la santé au sein de cliniques privées dans les zones urbaines.

Abstract: The practice of female sexual mutilation is found among Malay Muslim populations in northern Malaysia. It is mainly a clitoridectomy (type 1) or a "clit" in the clitoris (type 4), performed on infants, by a traditional midwife in rural areas or by health professionals within private clinics in urban areas.

Nota : Les traductions des sources en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

Le terme « **circoncision féminine** » est utilisé dans la plupart des sources publiques consultées dans le cadre de l'élaboration de la présente note. Il fait référence à la pratique suivante en Malaisie : la coupure du prépuce du clitoris ou une « piqure » du clitoris chez les personnes de sexe féminin au sein de la communauté malaise musulmane. Ce terme sera donc repris dans la note.

Introduction

La Malaisie est une monarchie constitutionnelle fédérale dans laquelle le roi est le chef de l'Etat. Ce dernier joue un rôle essentiellement cérémoniel et la royauté tourne parmi les sultans des neuf États monarchiques à savoir les Etats de Johor, Kedah, Kelantan, Negeri Sembilan, Pahang, Perak, Perlis, Selangor et Terengganu.

Les sultanats de Kelantan et Terengganu sont essentiellement peuplés de Malais et leurs souverains sont des sultans (prince musulman), respectivement Mohammed V et Mizan Zainal Abidin.

Les Malais représentent 69% des Malaisiens en 2018 et sont donc le groupe ethnique majoritaire¹. C'est au sein de celui-ci que sont pratiquées des mutilations sexuelles féminines.

L'islam sunnite suivant la doctrine chafite est la principale religion déclarée².

1. Définition et typologie des MSF

Les expressions « mutilations génitales féminines » (MGF) et « mutilations sexuelles féminines » (MSF) désignent les mêmes pratiques néfastes, la seconde terminologie ayant été adoptée par des organismes tels que l'Académie nationale de médecine pour rendre compte du fait que c'est le caractère sexuel de la vulve et du clitoris qui est affecté.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)³, « les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes. Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né. Elles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans. Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes. »

L'OMS distingue quatre catégories de mutilations sexuelles féminines, les deux formes les plus fréquentes étant l'excision et l'infibulation :

Type 1 – la clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du prépuce (repli de peau qui entoure le clitoris)

Type 2 – l'excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres

Type 3 – l'infibulation : rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans excision⁴

¹ Department of Statistics Malaysia, *Current Population Estimates, Malaysia, 2017-2018*, 31/07/2018.

² Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 17/11/2017, p. 6 ; IBRAHIM Basri, KHAIRI Firdaus, JUSOH Jazlan M., 2018, p. 510, p. 515, p. 516.

³ OMS, *Mutilations sexuelles féminines*, 02/2016.

⁴ La *désinfibulation* est une pratique consistant à sectionner la cicatrice vaginale chez une femme qui a subi une infibulation, ce qui est souvent nécessaire pour remédier aux complications sanitaires et à la souffrance ainsi que pour permettre les rapports sexuels ou faciliter l'accouchement.

Type 4 – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

L'OMS distingue quatre catégories de mutilations sexuelles féminines (MSF), les deux formes les plus fréquentes étant l'excision et l'infibulation.

Les Enquêtes démographiques et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS)⁵, utilisent pour leur part trois catégories :

- entaille sans chair enlevée
- entaille avec chair enlevée
- fermeture du vagin / suture⁶

Les seules données statistiques disponibles pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne reposent donc sur les catégories ainsi présentées dans les questionnaires.

ONU femmes rappelle que la pratique des MSF est « souvent une coutume profondément ancrée dans les usages et, dans les zones où elle est prescrite ou prédominante, de fortes pressions sont exercées pour pousser les femmes et les filles à s'y soumettre. C'est fréquemment une condition préalable au mariage et un passage obligé pour que la personne soit considérée comme membre à part entière de la société. Les gouvernements qui mettent en place des lois interdisant les MGF [MSF] doivent être conscients du fait qu'une femme qui ne subit pas cette pratique peut aussi se retrouver victime d'autres formes de discrimination, placée au ban de la société ou dans l'impossibilité de se marier. Les pouvoirs publics doivent par conséquent tenir également compte de certaines questions plus vastes : situation des femmes dans la famille et dans l'économie, accès à l'enseignement et aux services de santé, et normes et coutumes sociales sur lesquelles s'appuie la pratique des MGF [MSF]. »⁷

Les MSF sont considérées par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) comme étant une « violation grave des droits humains des femmes et des filles ». Selon cette même Convention « la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu "honneur" ne peuvent être « considérés comme justifiant de tels actes ».

2. Prévalence

La question de la pratique des mutilations sexuelles féminines en Malaisie a donné lieu à **peu d'études**⁸. En effet, les sources publiques, parues entre 2010 et 2018, consultées dans le cadre de la présente note qui indiquent que des mutilations sexuelles féminines sont pratiquées dans le pays se réfèrent majoritairement à des études datant des années 1990 ou 2000, notamment l'étude menée en 1999 et intitulée : *The practice of female circumcision among Muslims in Kelantan, Malaysia*. Aucune estimation du nombre de personnes touchées par cette pratique au niveau national n'a pu être trouvée.

⁵ Enquêtes réalisées par les pays en application d'une méthodologie élaborée par l'UNICEF permettant de comparer au plan international des estimations statistiquement solides. Les conclusions de MICS ont été abondamment utilisées comme base de décision pour l'élaboration des politiques et des programmes d'intervention, et dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la situation des enfants et des femmes dans le monde – cf. UNICEF, *Enquête à indicateurs multiples (MICS)*, s.d.

⁶ Andro A., Lesclingand M., « Les mutilations génitales féminines. État des lieux et des connaissances », 02/2016, p. 291.

⁷ ONU femmes, *Le droit international relatif aux droits de l'homme et les mutilations génitales féminines*, s.d.

⁸ United States Department of State (USDOS), 2017, p. 24.

Les rapports d'instances onusiennes et d'ONG telles que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)⁹, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)¹⁰, *Women's Aid Organisation* (WAO)¹¹, *the Joint Action Group for Gender Equality* (JAG)¹² citent la Malaisie parmi la liste des pays où des mutilations sexuelles féminines sont pratiquées, mais ne fournissent aucune information complémentaire et documentée sur la pratique des MSF de type 2 et 3 dans ce pays. Comme l'explique d'ailleurs Mary J. Ainslie, professeure à la Faculté des sciences humaines et sociales de l'*University of Nottingham Ningbo Campus*, dans un article paru en 2015 : « la Malaisie figure sur les listes standard des pays dans lesquels des pratiques telles que l'infibulation sont pratiquées, ce qui donne à penser que la pratique malaisienne est beaucoup plus sévère sans donner de preuves concrètes ni de récits »¹³.

2.1. Taux de prévalence

Avertissement : les différents taux de prévalence présentés par les études publiques disponibles sont à prendre avec précaution car les échantillons statistiques ne sont pas toujours représentatifs, y compris concernant les statistiques par groupe ethnique : la méthodologie d'enquête utilisée doit être relativisée et contextualisée. Ainsi, les sondages réalisés auprès de patientes rencontrées dans une structure médicale ne peuvent être considérés comme une donnée statistique représentative. De même, les interviews menées en groupe ne garantissent pas la liberté de parole des personnes interviewées.

Selon un rapport de 2011 non publié des chercheurs Maznah Dahlui et Ng Chiu Wan sur « Le statut de la circoncision féminine en Malaisie », cité par Mary J. Ainslie, en 2010, **90% des femmes musulmanes malaises et leurs filles avaient été touchées par la pratique qui revient à effectuer une entaille au niveau du clitoris**¹⁴.

Il ressort de l'étude du Docteur Khatijah, citée par B. Ibrahim, F. Khairi et J. M. Jusoh, dans "*Female Circumcision between View of Islamic Scholars and Medical Experts*", portant sur 27 médecins de cliniques privées de Terengganu, que **55,6% des médecins** (15 médecins sur 27) **interrogés indiquent faire une coupure au niveau du clitoris**, 25,9% d'entre eux (7 médecins sur 27) perforent le clitoris à l'aide d'une aiguille stérile et 18,5% (5 médecins sur 27) coupent un morceau du clitoris à l'aide d'une aiguille ou d'un couteau stérile¹⁵. Des mutilations sexuelles féminines de type 1 et de type 4 sont pratiquées en Malaisie¹⁶. Selon cette même étude, citée par B. Ibrahim, F. Khairi et J. M. Jusoh, dans "*Female Circumcision between View of Islamic Scholars and Medical Experts*", 56,2% des médecins interrogés de Terengganu pratiquaient l'excision pour les nourrissons de sexe féminin dans leurs cliniques privées¹⁷.

De 2015 à 2018, **85% des filles musulmanes ont subi une coupure** au niveau du clitoris **sans aucune complication d'après des données du ministère de la Santé**¹⁸.

⁹ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2008, p. 35.

¹⁰ United Nations Children's Fund (UNICEF), 08/2010; UNICEF, *Female Genital Mutilation Cutting: A global concern*, 2016.

¹¹ Women's Aid Organisation (WAO), the Joint Action Group for Gender Equality (JAG), 29/01/2018.

¹² Women's Aid Organisation (WAO), the Joint Action Group for Gender Equality (JAG), 29/01/2018.

¹³ AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 8.

¹⁴ AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 4.

¹⁵ IBRAHIM Basri, KHAIRI Firdaus, JUSOH Jazlan M., 2018, p. 521.

¹⁶ Rapporteur spécial des Nations unies, 2015, p. 9 ; IBRAHIM Basri, KHAIRI Firdaus, JUSOH Jazlan M., 2018, p. 521 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 26/02/2018, p. 9.

¹⁷ IBRAHIM Basri, KHAIRI Firdaus, JUSOH Jazlan M., 2018, p. 521.

¹⁸ Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 17/11/2017, p. 6 ; Women's Aid Organisation (WAO), the Joint Action Group for Gender Equality (JAG), 29/01/2018, p. 19 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 26/02/2018, p. 9.

Il ressort de **l'étude menée** par I. Rahman, R. SHUIB et S. Othman **en 1999 sur 262 femmes** enceintes de Kelantan que bien qu'elles allèguent avoir subi une coupure au niveau du clitoris dans leur enfance, **aucune marque n'est visible à l'âge adulte**¹⁹. De même, une étude menée par A. Rashid Khan, S. Patil et A. Valimalar auprès de **597 femmes** vivant dans cinq villages du nord de la Malaisie, composés entièrement de Malais musulmans, a démontré qu'elles ne présentaient **pas de marques visibles** de cette entaille²⁰.

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit pour toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, Dainius Pūras s'est déclaré, en 2015, « préoccupé par la prévalence de cette pratique », en rappelant que « la lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables fait partie des obligations fondamentales des Etats parties à la CEDEF et la Convention relative aux droits des enfants »²¹.

2.2. Types de MSF pratiqués

Dans l'état de la documentation actuelle connue, les MSF pratiquées²² en Malaisie sont :

- Les MSF de **type 1 à savoir une coupure du prépuce clitoridien**.
- Les MSF de **type 4 à savoir une « piqûre » au niveau du clitoris**.

Cette pratique est principalement **pratiquée sur des nourrissons**²³.

Elle est effectuée par une **sage-femme traditionnelle (bidan)** ou, de plus en plus fréquemment, **par un médecin**. Dans son étude de 2015, Mary J. Ainslie, professeure à la Faculté des sciences humaines et sociales de l'*University of Nottingham Ningbo Campus*, reprenant les conclusions des chercheurs Maznah Dahlui et Ng Chiu Wan de 2011, indique que la pratique a été modifiée en raison de l'urbanisation en Malaisie réalisée principalement dans les années 1980-1990. En effet, les Malais se sont déplacés dans les centres urbains ou à proximité de ceux-ci, et **ont commencé à avoir recours aux MSF au sein de centres de santé tels que des cliniques privées** plutôt que de recourir à des praticiens traditionnels (sages-femmes traditionnelles appelées *bidans*²⁴) dans les *kampungs* (villages) comme leurs parents ou grands-parents vivant en milieux ruraux²⁵. En 2011, l'excision par un médecin était passée de 6,1% chez les mères à 29% chez les filles²⁶, ce qui explique aussi l'abandon des rituels ou cérémonies qui entouraient la pratique à l'époque dans les zones rurales.

L'hôpital privé *ALAM Shah Alam Specialist Hospital* (Etat de Selangor) est un exemple d'hôpital privé qui se charge d'effectuer ces excisions de jeunes filles. Le site de l'hôpital comporte un onglet dédié aux circoncisions et la page comprend les frais des pratiques par

¹⁹ RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, 01/05/1999.

²⁰ KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010.

²¹ Rapporteur spécial des Nations unies, 2015, p. 9-10, 21.

²² Stop FGM Middle East & Asia, *Malaysia*, s.l.n.d. ; RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, 01/05/1999 ; USDOS, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 2011, p. 40 ; DAHLUI M., WONG YL., CHOO WY., 09/2012 ; *Asean Today*, 22/06/2016 ; IBRAHIM Basri, KHAIRI Firdaus, JUSOH Jazlan M., 2018, p. 521 ; *The Malaysian Insight*, 06/02/2018 ; *ABC News*, 13/11/2018.

²³ RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, 01/05/1999, p. 138 ; KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010, p. 5 ; *The Malaysian Insider*, 03/12/2012 ; *FMT News*, 24/02/2016.

²⁴ KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010, p. 1.

²⁵ Stop FGM Middle East & Asia, *Malaysia*, s.l.n.d. ; DAHLUI M., WONG YL., CHOO WY., 09/2012 ; *Vice*, 20/02/2015 ; AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 4 ; *FMT News*, 24/02/2016 ; *The Malaysian Insight*, 06/02/2018 ; R.AGE (vidéo YouTube), 01/11/2018 ; *ABC News*, 13/11/2018.

²⁶ AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 4.

exemple : l'excision d'un nouveau-né de sexe féminin coutera 80 ringgits malaisiens (16,27€)²⁷.

En zones rurales, la pratique reste majoritairement effectuée par la sage-femme traditionnelle (*bidan*)²⁸ notamment dans l'Etat de Kelantan comme le rapporte le documentaire *The Hidden Cut* réalisé par R.AGE (groupe de jeunes journalistes en Malaisie qui produisent des reportages sur des sujets divers) et diffusé le 1^{er} novembre 2018²⁹.

2.3. Répartition

La pratique des MSF se retrouve principalement chez les **communautés de Malais musulmans, notamment dans les villages ruraux situés dans le nord du pays**³⁰.

3. Cadre juridique

3.1. Engagements internationaux

La Malaisie a signé ou ratifié les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux MSF³¹ suivants :

➤ La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH)³² qui dispose dans son article 2 que : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe... ». Parmi ces droits et libertés, l'article 5 prévoit que : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

➤ La **CEDEF**³³ (**Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** dite aussi Convention de Copenhague, lieu de sa signature, ou CEDAW - acronyme anglais) adoptée en 1979, à laquelle a **adhéré le pays le 5 juillet 1995**³⁴, dont l'article 1 donne une définition large des discriminations envers les femmes : « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

La pratique des MSF constitue une discrimination relevant de cet article notamment en ce qu'elle vise exclusivement des personnes de sexe féminin et ayant pour effet de les empêcher de jouir de leurs droits fondamentaux.

²⁷ SALAM Shah Alam Specialist Hospital, *Circumcision*, s.l.n.d.

²⁸ KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010, p. 3, p. 5.

²⁹ R.AGE (vidéo YouTube), 01/11/2018, 7 minutes 41.

³⁰ USDOS, 2011, p. 37 ; DAHLUI M., WONG YL., CHOO WY., 09/2012 ; AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 2 ; R.AGE (vidéo YouTube), 01/11/2018.

³¹ ONU femmes, *Le droit international relatif aux droits de l'homme et les mutilations génitales féminines*, s.d.

³² Nations unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10/12/1948.

³³ Nations unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, entrée en vigueur le 03/09/1981.

³⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), Les organes des traités des droits de l'homme, *Statut de ratification pour Malaisie*, s.d.

Les Etats parties à la CEDEF s'engagent, tel que prévu par l'article 2 (f), à « poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes » et notamment à « prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes »³⁵.

Mais les dispositions de cette Convention n'ont pas transposées en droit national.

➤ Par ailleurs, tous les Etats membres des Nations unies³⁶ ont signé et ratifié la **Convention sur les droits de l'enfant (1989)** dont la Malaisie qui l'a adopté le 17 février 1995³⁷. Selon son article 19 : « Les Etats membres adoptent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant des formes de violence physique ou mentale, injures et abus [...] ». L'article 24/3 ajoute que « Les Etats membres adoptent des mesures effectives et appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé de l'enfant »³⁸.

3.2. Textes nationaux

Il existe **deux systèmes juridictionnels parallèles dans le pays** : le droit civil régit la vie des non-musulmans alors que les questions religieuses et familiales des musulmans relèvent de la *Syariah* (orthographe malaise de « charia ») et des tribunaux de la *Syariah*³⁹.

Il n'existe pas de loi interdisant les mutilations sexuelles féminines en Malaisie.

4. Contexte social

Pour certains auteurs malaisiens d'articles scientifiques⁴⁰, les auteurs des blogs tels que *Life Is One Big Stage*⁴¹, *The Malaysian National Council of Islamic Religious Affairs* (JAKIM)⁴² et des médecins effectuant la pratique⁴³, l'utilisation du terme de « mutilations génitales féminines » est un abus de langage, en dépit de la classification de toutes ces pratiques comme MSF par les institutions internationales, car l'acte se bornerait à une « piqure » au niveau du clitoris, voire une coupure du prépuce clitoridien qui n'entraînerait aucune lésion des organes génitaux et seraient donc, pour eux, non assimilables aux MSF exercées dans d'autres pays qui donnent lieu à des complications, des maladies et des pratiques de types 2 et 3⁴⁴.

³⁵ Nations unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, entrée en vigueur le 03/09/1981.

³⁶ Tous les Etats membres des Nations unies ont signé et ratifié cette convention, à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie – aucun Etat somalien n'étant pour l'heure représenté à l'ONU. A l'exception de la Somalie, tous les Etats dans lesquels des MGF sont traditionnellement pratiquées sont donc signataires de cette Convention.

³⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), *Les organes des traités des droits de l'homme, Statut de ratification pour Malaisie*, s.d.

³⁸ Nations unies, *Convention relative aux droits de l'enfant*, 20/11/1989.

³⁹ Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC), 25/06/2007, p. 3 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 17/11/2017, p. 2.

⁴⁰ RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, 01/05/1999, p. 142.

⁴¹ Life Is One Big Stage (blog), "Nicking The Rose Bud", 15/12/2007.

⁴² AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 5.

⁴³ *Asean Today*, 22/06/2016.

⁴⁴ Stop FGM Middle East & Asia, *Malaysia*, s.l.n.d. ; RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, 01/05/1999 ; USDOS, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, 2011, p. 40 ; DAHLUI M., WONG YL., CHOO WY., 09/2012 ; *Asean Today*, 22/06/2016 ; IBRAHIM Basri, KHAIRI Firdaus, JUSOH Jazlan M., 2018, p. 521 ; *The Malaysian Insight*, 06/02/2018 ; *ABC News*, 13/11/2018.

Par exemple, l'étude de 2010 de A. Rashid Khan, S. Patil et A. Valimalar décrit la pratique comme étant « limitée à ne couper que la pointe du clitoris ou du prépuce avec la lame » et affirme que « les mutilations génitales féminines pratiquées par la communauté malaise du nord de la Malaisie ne sont pas les mêmes que celles pratiquées ailleurs »⁴⁵.

De même, selon une membre de la délégation de la Malaisie présente lors de la 69^{ème} session du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes le 20 février 2018 : « la pratique de la circoncision féminine⁴⁶ en Malaisie ne peut pas être considérée comme une mutilation génitale féminine », du fait notamment que cette pratique est effectuée par un professionnel de santé et sans complications⁴⁷.

Une grande partie de la population malaise, et notamment celle des Etats du Nord-Est (Kelantan et Terengganu) très influencée par l'islam salafiste, est favorable à cette pratique considérée comme relevant du fonds culturel et religieux. Par exemple, il ressort d'une étude, menée sur l'ensemble des femmes de cinq villages du nord de la Malaisie (population totale des villages : 1 581 Malais musulmans), de 2008 à 2009, que ces dernières souhaitent que la pratique se poursuive, la considérant comme **un élément important de leur croyance religieuse**. Pour se conformer à cette pratique, elles invoquent les motifs suivants : l'obligation religieuse (80,4%), l'hygiène (41,3%), la culture (31,9%) et le contrôle du désir sexuel (16,2%)⁴⁸.

5. Attitude des acteurs de terrain

5.1. Attitude des autorités étatiques

Des directives de 2012 ont été élaborées par le ministère de la Santé pour classer ces mutilations de « pratiques médicales » qui ne peuvent être réalisées que par des professionnels de santé de manière à ce que les filles et femmes subissant cette pratique, soient suivies médicalement afin d'éviter des complications, mais elles n'ont pas été publiées ni transmises aux médecins⁴⁹.

En novembre 2018, Wan Azizah Wan Ismail, vice-Première ministre de Malaisie, s'est exprimée sur la question des excisions qu'elle a caractérisées de « **pratique faisant partie de la culture malaisienne** »⁵⁰. Cette position a été rejetée notamment par Tan Sri Razali Ismail, président de la Commission nationale des droits de l'homme en Malaisie (SUHAKAM)⁵¹.

⁴⁵ KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010 ; R.AGE (vidéo YouTube), 01/11/2018.

⁴⁶ Terme utilisé par les différentes sources publiques consultées faisant référence à la pratique suivante en Malaisie : la coupure du prépuce du clitoris ou une « piqure » du clitoris chez les personnes de sexe féminin chez les membres de la communauté malaise musulmane.

⁴⁷ Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 26/02/2018, p. 9.

⁴⁸ KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010, p. 1, p. 5 ; R.AGE (vidéo YouTube), 01/11/2018.

⁴⁹ Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 09/08/2013, p. 7 ; Rapporteur spécial des Nations unies, 2015, p. 9-10, 21 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 17/11/2017, p. 6 ; *The Malaysian Insight*, 06/02/2018 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 26/02/2018, p. 9 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 14/03/2018, p. 7.

⁵⁰ *MalayMail*, 15/11/2018 ; *New Straits Times*, 15/11/2018 ; *The Star Online*, 16/11/2018.

⁵¹ R.AGE (vidéo YouTube), 01/11/2018 ; *The Star Online*, 14/11/2018.

5.2. Attitude des autorités religieuses et traditionnelles

Une **fatwa** prise par *The Malaysian National Council of Islamic Religious Affairs* (JAKIM) a été publiée en 2009 sur la question des mutilations sexuelles féminines **obligeant les femmes et les filles de confession musulmane à subir une excision** sauf si cette dernière se révèle préjudiciable pour leur santé. Cette dernière n'est pas contraignante juridiquement⁵². Elle fait suite à la demande formulée par les médecins au ministère de la Santé, d'avoir des conseils concernant cette pratique dans la mesure où ces derniers se sont retrouvés à la pratiquer dans leurs établissements sans disposer de directives médicales. Le ministère de la Santé a, à son tour, demandé au JAKIM de se prononcer sur la question considérant qu'elle relevait de la religion musulmane⁵³.

Les auteurs de l'article *The Practice of Female Genital Mutilation Among The Rural Malays In North Malaysia* ont pu s'entretenir avec une « **Mak Bidan** » de 61 ans qui indiquait effectuer ces pratiques non pas pour l'argent, mais pour aider la société à remplir ses obligations religieuses. Elle a témoigné de sa propre expérience en indiquant qu'elle effectuait ces pratiques 2 à 3 fois par semaine, sauf les mardi et dimanche, qu'elle était payée 10 ringgit (2,10€) par intervention, que le procédé commençait par la réception d'offrandes (principalement des plats et de la nourriture) et la perception de la taxe, le tout remis sur une assiette par le parent de l'enfant, et la **récitation de plusieurs prières avant le rituel**. Elle utilise des **lames de rasoir pour procéder à la coupure**⁵⁴, la goutte de sang qui en résulte est essuyée avec un coton, puis remise à la mère en vue d'être enterrée⁵⁵.

Le documentaire *The Hidden Cutt*, Azizah Binti Mamat (*traditional midwife*) explique la manière de réaliser la coupure du clitoris en montrant les instruments utilisés⁵⁶.

5.3. Rôle de la société civile

The Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW), organisation régionale à but non lucratif, basée à Kuala Lumpur, ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), lutte contre la pratique des mutilations sexuelles féminines, par exemple lors de la Journée internationale de la fille en demandant au gouvernement de mettre fin à ces pratiques⁵⁷.

Sisters in Islam est une association basée à Kuala Lumpur qui milite pour l'amélioration du droit des femmes et contre la pratique de s MSF⁵⁸.

⁵² Women's Aid Organisation (WAO), the Joint Action Group for Gender Equality (JAG), 07/2017, p. 7 ; AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 1-9 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 17/11/2017, p. 6 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 26/02/2018, p. 6 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 14/03/2018, p. 7.

⁵³ AINSLIE Mary J., 15/07/2015, p. 4.

⁵⁴ RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, 01/05/1999, p. 138.

⁵⁵ KHAN Abdul Rashid, PATIL S., VALIMALAR A., 01/2010, p. 4.

⁵⁶ R.AGE (video YouTube), 01/11/2018, 7 minutes 39 à 8 minutes 40.

⁵⁷ ARROW, *Malaysia Must Protect the Girl Child: End Child Marriage, FGM*, 11/10/2018.

⁵⁸ *Asean Today*, 22/06/2016.

5.4. Personnalités publiques

Azrul Mohamad Khalib est un journaliste et militant des droits de l'homme qui s'oppose publiquement à la pratique des MSF ⁵⁹.

Aucun autre cas d'opposant public malais à la pratique n'a pu être trouvé dans les sources publiques consultées en français et en anglais.

6. Prise en charge des victimes

Aucune information n'a été trouvée dans les sources publiques consultées en français et en anglais.

⁵⁹ *The Malaysian Insider*, 03/12/2012 ; *ABC News*, 07/12/2012 ; *Asean Today*, 22/06/2016.

Bibliographie

Sites web consultés en novembre et décembre 2018.

Institutions internationales

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Observations finales concernant le rapport de la Malaisie valant troisième à cinquième rapports périodiques*, 14/03/2018, 19 p.,

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/MYS/CO/3-5&Lang=En

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Consideration of reports submitted by States parties under article 18 of the Convention (continued)*, 26/02/2018, 11 p., <http://undocs.org/CEDAW/C/SR.1572>

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Liste de points et de questions concernant le rapport unique valant troisième à cinquième rapports périodiques de la Malaisie, Additif, Réponses de la Malaisie*, 17/11/2017, 18 p., <http://undocs.org/en/CEDAW/C/MYS/O/3-5/Add.1>

OMS, *Mutilations sexuelles féminines*, Aide-mémoire n°241, 02/2016, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

UNICEF, *Female Genital Mutilation Cutting: A global concern*, 2016, 2 p., https://www.unicef.org/media/files/FGMC_2016_brochure_final_UNICEF_SPREAD.pdf

Nations unies, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW), *Eighth Periodic Report, Republic of Korea*, 07/2015, 65 p., http://www.mogef.go.kr/eng/data/sub05/Eighth_periodic_report.pdf

Rapporteur spécial des Nations unies, *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, Dainius Pūras, Visite en Malaisie (19 novembre – 2 décembre 2014) A/HRC/29/33/Add.1*, 2015, 22 p., <http://undocs.org/A/HRC/29/33/Add.1>

Conseil des droits de l'homme des Nations unies, *Compilation prepared by the Office of the High Commissioner for Human Rights in accordance with paragraph 15 (b) of the annex to Human Rights Council resolution 5/1 and paragraph 5 of the annex to Council resolution 16/21 Malaysia*, 09/08/2013, 16 p., <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/161/83/PDF/G1316183.pdf?OpenElement>

Nation unies, *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant*, 19/12/2011, <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/OPICCRC.aspx>

United Nations Children's Fund (UNICEF), *Legislative reform to support the abandonment of female genital mutilation/cutting*, 08/2010, 61 p., https://www.unicef.org/policyanalysis/files/UNICEF_-_LRI_Legislative_Reform_to_support_the_Abandonment_of_FGMC_August_2010.pdf

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Éliminer les mutilations sexuelles féminines, Déclaration interinstitutions (HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM)*, 2008, 51 p.,

http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43902/9789242596441_fre.pdf;jsessionid=3B594B84ED24D88E940E42535BC0CCFC?sequence=1

Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC), *Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 44 de la Convention*, 25/06/2007, 28 p.,

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/MYS/CO/1&Lang=En

Nations unies, *Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 06/10/1999,

<https://www.ohchr.org/fr/ProfessionalInterest/Pages/OPCEDAW.aspx>

Nations unies, *Convention relative aux droits de l'enfant*, 20/11/1989,

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

Nations unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, entrée en vigueur le 03/09/1981,

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

Nations unies, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 16/12/1966,

<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>

Nations unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16/12/1966, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Nations unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10/12/1948, 8 p.,

https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), *Les organes des traités des droits de l'homme, Statut de ratification pour Malaisie*, s.d.,

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=105&Lang=FR

ONU femmes, *Le droit international relatif aux droits de l'homme et les mutilations génitales féminines*, s.d.

<http://www.endvawnow.org/fr/articles/645-le-droit-international-relatif-aux-droits-de-lhomme-et-les-mutilations-genitales-feminines.html>

UNICEF, *Enquête à indicateurs multiples (MICS)*, s.d.

https://www.unicef.org/french/statistics/index_24302.html

Institutions nationales

Department of Statistics Malaysia, *Current Population Estimates, Malaysia, 2017-2018*, 31/07/2018,

https://www.dosm.gov.my/v1/index.php?r=column/ctwoByCat&parent_id=115&menu_id=L0pheU43NWJwRWVVSZkiWdzQ4TihUUT09

United States Department of State (USDOS), Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Country Reports on Human Rights Practices for 2017*, 2017, 35 p.,

<https://www.state.gov/documents/organization/277339.pdf>

USDOS, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Country Reports on Human Rights Practices for 2011*, 2011, 57 p.,

<https://www.state.gov/documents/organization/186496.pdf>

ONG

ARROW, *Malaysia Must Protect the Girl Child: End Child Marriage, FGM*, 11/10/2018, <https://arrow.org.my/malaysia-must-protect-the-girl-child-end-child-marriage-fgm/>

Women's Aid Organisation (WAO), the Joint Action Group for Gender Equality (JAG), *Joint NGO Submission - NGO CEDAW Shadow Report, for the Malaysian Government's Review by the CEDAW Committee, at the 69th CEDAW Session in February 2018*, 29/01/2018, 30 p.,

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/MYS/INT_CEDAW_NGO_MYS_30011_E.pdf

Women's Aid Organisation (WAO), the Joint Action Group for Gender Equality (JAG), *Joint NGO Submission - Critical issues and questions to be raised with the Malaysian government at the 69th CEDAW Pre-Sessional Working Group*, 07/2017, 27 p.,

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/MYS/INT_CEDAW_NGO_MYS_27648_E.pdf

Stop FGM Middle East & Asia, *Malaysia*, s.l.n.d.,

<http://www.stopfgmmideast.org/countries/malaysia/>

Articles scientifiques

IBRAHIM Basri (Universiti Islam Malaysia, Cyberjaya), KHAIRI Firdaus (Center for Fundamental And Liberal Education, Universiti Malaysia Terengganu, Malaysia), JUSOH Jazlan M. (Faculty of Islamic Contemporary Studies, Universiti Sultan Zainal Abidin, Terengganu, Malaysia), "Female Circumcision between View of Islamic Scholars and Medical Experts", *International Journal of Academic Research in Business and Social Sciences Vol. 8, No. 10*, 2018, 509–523 p.,

http://hrmars.com/hrmars_papers/Female_Circumcision_between_View_of_Islamic_Scholars_and_Medical_Experts.pdf

ANDRO Armelle, LESCLINGAND Marie, « Les mutilations génitales féminines. État des lieux et des connaissances », *Population*, 2016/2 (Vol. 71), INED, p. 224-311,

<https://www.cairn.info/revue-population-2016-2-page-224.htm> Organisations intergouvernementales

AINSLIE Mary J., "The 2009 Malaysian Female Circumcision Fatwa: State ownership of Islam and the current impasse", *Women's Studies International Forum* 52, 15/07/2015, 9 p.,

https://www.researchgate.net/profile/Mary_Ainslie/publication/282633189_The_2009_Malaysian_Female_Circumcision_Fatwa_State_ownership_of_Islam_and_the_current_impasse/links/5a0921780f7e9b68229ce6ba/The-2009-Malaysian-Female-Circumcision-Fatwa-State-ownership-of-Islam-and-the-current-impasse.pdf

DAHLUI M., WONG YL., CHOO WY. (extrait), "Female Circumcision (FC) in Malaysia: Medicalization of a religious practice", *International Journal of Behavioral Medicine*, 09/2012, 2 p., https://umexpert.um.edu.my/file/publication/00000424_90020.pdf

KHAN Abdul Rashid (Professeur du Département de médecine de santé publique, Penang Medical College), PATIL S., VALIMALAR A., "The Practice of Female Genital Mutilation Among The Rural Malays In North Malaysia", *Internet Journal of Third World Medicine*, 01/2010, 9 p.,

https://www.researchgate.net/publication/267329919_The_Practice_of_Female_Genital_Mutilation_Among_The_Rural_Malays_In_North_Malaysia

RAHMAN Isa, SHUIB Rashidah, OTHMAN Shukri, "The practice of female circumcision among Muslims in Kelantan, Malaysia", *Reproductive Health Matters*, 01/05/1999, 9 p.,

<https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1016/S0968-8080%2899%2990125-8?needAccess=true>

Médias

The Star Online, "Defending female circumcision in Malaysia", 16/11/2018, <https://www.thestar.com.my/news/nation/2018/11/16/defending-female-circumcision-in-msia-dpm-says-only-accredited-medical-professionals-can-perform-the/>

MalayMail, "DPM insists Malaysian female circumcision not mutilation, says it's 'cultural'", 15/11/2018, <https://www.malaymail.com/s/1693777/dpm-insists-malaysian-female-circumcision-not-mutilation-says-its-cultural>

New Straits Times, "Female circumcision part of Malaysian culture, says DPM", 15/11/2018, <https://www.nst.com.my/news/nation/2018/11/431411/female-circumcision-part-malaysian-culture-says-dpm>

The Star Online, "Suhakam slams Putrajaya: Female genital mutilation not Malaysian culture", 14/11/2018, <https://www.thestar.com.my/news/nation/2018/11/14/suhakam-takes-womens-ministry-to-task-over-female-circumcision-statement/>

ABC News, "Female circumcision: Culture and religion in Malaysia see millions of girls undergo cut", 13/11/2018, <https://www.abc.net.au/news/2018-11-13/female-circumcision-is-still-happening-in-malaysia/10473640>

The Malaysian Insight, "Why is Malaysia still practising female genital mutilation?", 06/02/2018, <https://www.themalaysianinsight.com/s/36377>

Asean Today, "Malaysia: Female genital mutilation on the rise", 22/06/2016, <https://www.aseantoday.com/2016/06/malaysia-female-genital-mutilation/>

FMT News, "Nothing cut-and-dried about female circumcision", 24/02/2016, <https://www.freemalaysiatoday.com/category/opinion/2016/02/24/nothing-cut-and-dried-about-female-circumcision/>

Vice, "Female Circumcision Is Becoming More Popular in Malaysia", 20/02/2015, https://www.vice.com/en_us/article/4w7ja9/female-circumcision-is-becoming-more-popular-in-malaysia

ABC News, "Malaysia storm over female circumcision", 07/12/2012, <https://www.abc.net.au/news/2012-12-07/an-malaysia-debate-over-female-circumcision/4416298>

The Malaysian Insider, "Wrong to cut our girls", 03/12/2012, <https://web.archive.org/web/2015120505758/www.themalaysianinsider.com/opinion/azrul-mohd-khalib/article/wrong-to-cut-our-girls>

Blog

Life Is One Big Stage (blog), "Nicking The Rose Bud", 15/12/2007,
<https://lifeisonebigstage.wordpress.com/2007/12/15/female-circumcision/>

Vidéo

R.AGE (vidéo YouTube), "How female circumcision is still practised in Malaysia | The Hidden Cut", 01/11/2018, https://www.youtube.com/watch?v=4Q4_q8n45Ys#action=share

Autre

SALAM Shah Alam Specialist Hospital, *Circumcision*, s.l.n.d.,
<https://www.salamshahalam.com/custom-page-2>